



Affiliée à la Confédération Internationale de la Pêche Sportive – C.I.P.S.  
Membre de « SportAccord »  
Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg F7236

## Rapport Assemblée Générale FIPS – Mer en visioconférence le 22 août 2020

### Participants :

- M. Gilbert Zangerlé, Président FIPS -M
- M. La Porta Attilio, Secrétaire Général délégué FIPS-M
- M. Baptista Carlos, Vice-Président : Commission technique FIPS -M
- M. Barreda Juan Antonio, Vice-président : Promotion des Jeunes FIPS –M
- M. Ferenc Szalay, Président CIPS
- M. Claudio Mateoli, Président FIPSAS Italie
- M. Stefano Sarti, Délégué FIPSAS Italie
- M. Jacques Goupil, Président FFPS France
- M. Patrick Morga, Déléguée FFPS France
- M. José Luis Bruna, Président FEP Espagne
- M. Luis Miguel Garcia, Président Féd. Mexique
- M. Chui Morales, Délégué Féd. Mexique
- M. Mladen Rostovic, Président Féd. Monténégro
- M. Vlada Vučovic, Secrétaire Féd. Monténégro
- M. Andries Maree, Président Féd. Afrique du Sud
- M. Egon Brečelj, Président Féd. Slovénie
- M. Carlos Vinagre, Président Féd. Portugaise bateau
- M. Manuel Dos Santos, Président Féd. Suisse
- M. Joe Birney, Trésorier Féd. Irlande
- M. Juan Francisco, Féd. Chili
- M. Wim Kruining, Délégué Féd. Pays-Bas

Le Président M. Gilbert Zangerlé ouvre la réunion, il souhaite la bienvenue, informe que lors de l'Assemblée tout sera traduit en anglais et français et remercie les participants à cette première réunion en visioconférence.

Informe aussi que le Vice-Président M. Alberto Marchi, le Trésorier M. Pierre Biever, M. Louis Morvan, membre honoraire du bureau, et M. Chris Clark, commission technique, ne peuvent pas participer à cette réunion.

Explique les obligations que la FIPS-M, en tant qu'association sans but lucratif (A.s.b.l.), enregistrée au G.D. de Luxembourg, doit observer la loi luxembourgeoise concernant les A.s.b.l. et par là les règles mises en place en relation avec la pandémie de coronavirus.

Le secrétaire général délégué, M. Attilio La Porta, présente la situation actuelle concernant la validité de l'Assemblée générale 2020.

La FIPS-M compte 45 fédérations nationales affiliées dont 38 ont le droit de vote. Du moment que nous avons reçu 21 formulaires de participation et de vote, le quorum des 2/3 de participants n'est pas atteint.

Le Président M Zangerlé ferme la première session et ouvre tout de suite la deuxième pour laquelle d'après les statuts il est suffisant pour la validité de l'assemblée que 50% participent. Avec 21 participants sur 38, l'assemblée générale FIPS-M 2020 est donc valablement constituée.

La proposition suivante de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité :

- Allocution de Bienvenue
- Rapport d'activité 2019
- Rapport des finances 2019
- Proposition de modification du Règlement Général Chap. IV Art 2.04
- Calendrier 2021
- Divers

Le Secrétaire General M. La Porta présente le rapport sur l'activité FIPS-M 2019.

Après le rapport d'activité 2019, le Président M. Zangerlé informe sur le rapport des finances 2019.

Du moment que les deux rapports ont déjà été approuvés à l'unanimité avec les formulaires signés par les 21 Fédération Nationales, le Président demande s'il y a quelques questions ou des demandes de renseignements supplémentaires. Comme il n'y a aucune demande, le Président remercie l'assemblée.

Le secrétaire M La Porta expose les motifs pour lesquels le bureau propose la modification de l'article 2.04 chap. IV du Règlement Général. Dans toutes les fédérations il y a beaucoup de pêcheurs qui habitent et travaillent depuis beaucoup d'années dans un pays donné, mais pour des raisons diverses ont gardé leur nationalité d'origine.

La FIPS-M propose qu'un seul pêcheur ayant une autre nationalité puisse faire partie de l'équipe nationale ou de club du pays où il vit depuis plus de 5 ans. Cette solution garantira que toujours au moins 2/3 des équipes sont de nationalité officielle.

Cette proposition de modification a été approuvée par vote avec le formulaire signé par les fédérations.

Le Président de la Fédération suisse souligne que la plupart des pêcheurs en Suisse ont différentes nationalités et donc qu'il sera très difficile pour eux de former une équipe nationale.

Le Président Zangerlé répond que le règlement General FIPS-M permet une possibilité de discussion et de dérogation, sur demande de la fédération nationale concernée, six mois avant le déroulement du Championnat.

Le Secrétaire de la Fédération du Monténégro demande si un pêcheur, après avoir habité, travaillé et pêché à l'étranger, peut, une fois qu'il retourne habiter dans son pays d'origine, faire partie de l'équipe nationale.

Le Président Zangerlé répond de oui, sous condition que ce pêcheur reste définitivement dans son pays d'origine.

Le Président de la fédération italienne, M. Matteoli explique que dans la FIPS-Ed il est permis que 2 pêcheurs étrangers peuvent participer dans toutes les équipes, soit nationales, soit de clubs. Or en FIPS-Ed, toutes les équipes sont composées de 5 pêcheurs ce qui garantit les 2/3 des participants nationaux.

Le Secrétaire La Porta présente le calendrier 2021. Il informe que tous les Championnats 2020 ont été reportés à 2021, sauf le Championnat Bateau Senior, qui, à cause de l'impossibilité de la part de la fédération belge de l'organiser, sera organisé au Monténégro.

Le secrétaire invite aussi les fédérations qui veulent poser des candidatures pour les championnats futurs, d'envoyer les candidatures au secrétariat, 2 mois avant la prochaine assemblée générale qui aura lieu en Italie en avril 2021. (Formulaire de demande : [www.fips-m.org/fr/calendrier-international-fr](http://www.fips-m.org/fr/calendrier-international-fr)) Ceci permettra de mettre à jour le calendrier pour être approuvé par l'assemblée.

Avant d'ouvrir la discussion sur les « Divers », le Président Zangerlé invite à limiter les interventions à 2 minutes pour permettre de traduire assez rapidement les idées.

M. Carlos Batista souligne les difficultés financières des fédérations nationales cette année pour le manque des recettes et de subventions de la part des ministères de sport. Il précise aussi qu'il faut surtout aider les pêcheurs et il sollicite la FIPS-M et la CIPS pour analyser ce problème. M. Szalay, président de la CIPS, affirme de discuter dans le Présidium les différentes possibilités d'aide et ceci avant l'assemblée générale de la CIPS en septembre.

Le Président Zangerlé ferme l'Assemblée Générale et assure que la FIPS-M ensemble avec la CIPS étudiera toutes les solutions pour soutenir et maintenir notre sport.

Normalement à la fin de chaque assemblée sont remis les diplômes pour les résultats sportifs aux fédérations membres. En conséquence, de cette assemblée virtuelle les diplômes seront envoyés par la poste.

L'assemblée se termine à h 16.10 heures.

Attilio La Porta  
Secrétaire général délégué

**F.I.P.S.M.**



**FEDERATION INTERNATIONALE DE LA PECHE SPORTIVE EN MER**  
**F.I.P.S.M., ASBL**

---

Affiliée à la Confédération Internationale de la Pêche Sportive – C.I.P.S.  
Membre de « SportAccord »  
Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg F7236

## **FIPS - Mer General Assembly Report by videoconference on August 22, 2020**

### **Participants:**

- M. Gilbert Zangerlé, Président FIPS -M
- M. La Porta Attilio, Secrétaire Général délégué FIPS-M
- M. Baptista Carlos, Vice-Président : Commission technique FIPS -M
- M. Barreda Juan Antonio, Vice-président : Promotion des Jeunes FIPS –M
- M. Ferenc Szalay, Président CIPS
- M. Claudio Mateoli, Président FIPSAS Italie
- M. Stefano Sarti, Délégué FIPSAS Italie
- M. Jacques Goupil, Président FFPS France
- M. Patrick Morga, Déléguée FFPS France
- M. José Luis Bruna, Président FEP Espagne
- M. Luis Miguel Garcia, Président Féd. Mexique
- M. Chui Morales, Délégué Féd. Mexique
- M. Mladen Rostovic, Président Féd. Monténégro
- M. Vlada Vucovic, Secrétaire Féd. Monténégro
- M. Andries Maree, Président Féd. Afrique du Sud
- M. Egon Brecej, Président Féd. Slovénie
- M. Carlos Vinagre, Président Féd. Portugaise bateau
- M. Manuel Dos Santos, Président Féd. Suisse
- M. Joe Birney, Trésorier Féd. Irlande
- M. Juan Francisco, Féd. Chili
- M. Wim Kruining, Délégué Féd. Pays-Bas

The President Mr. Gilbert Zangerlé opened the meeting. He informed that during the Assembly everything would be translated into English and French and welcomed and thanked the participants in this first meeting by videoconference.

He also informs that Vice-President Mr. Alberto Marchi, Treasurer Mr. Pierre Biever, Mr. Louis Morvan, honorary member of the FIPS-M board, and Mr. Chris Clark, technical commission, cannot participate in this meeting.

He explains the obligation that FIPS-M, as a non-profit organization (N.P.O.), registered in the G.D. of Luxembourg, must observe Luxembourg law concerning N.P.O.s, as well as the rules put in place in relation with the coronavirus pandemic.

The Delegated general Secretary, Mr. Attilio La Porta, presented the current situation regarding the validity of the 2020 General Assembly.

FIPS-M has 45 affiliated national federations of which 38 have the right to vote. As we have received 21 participation and voting forms, the quorum of 2/3 participants has not been reached.

President Zangerlé closes the first session and immediately opens the second, for which according to the statutes a 50 % participation is sufficient for a valid assembly. With 21 participants out of 38, the FIPS-M 2020 general assembly is therefore validly constituted.

The following proposal on the agenda was accepted unanimously:

- Welcome
- Activity report 2019
- Financial report 2019
- Proposal for modification of the General Regulations Chap. IV Art 2.04
- Calendar 2021
- Miscellaneous

The Secretary General M. La Porta presents the report on the 2019 FIPS-M activity.

After the 2019 activity report, President Mr. Zangerlé informed about the 2019 financial report.

As the two reports have already been unanimously approved with the forms signed by the 21 National Federations, the President asks if there are any questions or requests for further information. As there was no request, the President thanked the assembly.

The secretary, M La Porta, explains the reasons why the FIPS-M board proposes the modification of article 2.04 chap. IV of the General Rules. In all the federations there are many anglers who have lived and worked for many years in a given country, but for various reasons have kept their original nationality.

FIPS-M proposes that only one angler with a different nationality can be part of the national team or club of the country where he has lived for more than 5 years. This solution will ensure that always at least 2/3 of the teams are of official nationality.

This proposed modification was approved by vote with the form signed by the federations.

The President of the Swiss Federation underlines that most anglers in Switzerland have different nationalities and therefore it will be very difficult for them to form a national team.

President Zangerlé replied that the General FIPS-M regulations allow the possibility of discussion and derogation, at the request of the National Federation concerned, six months before the Championship takes place.

The Secretary of the Federation of Montenegro asks if an angler, after having lived, worked and fished abroad, can, once he returns to live in his country of origin, be part of the national team, President Zangerlé answers yes, on condition that this angler will stay permanently in his country of origin.

The President of the Italian federation, Mr. Matteoli explains that in FIPS-Ed it is allowed that 2 foreign fishermen participate in the teams, either national or clubs. However, in FIPS-Ed, all the teams for all disciplines are composed of 5 anglers, which guarantees 2/3 of the national participants.

Secretary La Porta presents the 2021 calendar. He informs that all the 2020 Championships have been postponed to 2021, except the Senior Boat Championship, which, due to the impossibility of the Belgian federation to organize it, will be held in Montenegro.

The secretary also invites the federations that want to submit a candidature for future championships, to send the applications to the secretariat, 2 months before the next general assembly which will take place in Italy in April 2021. (Application form: [www.fips-m.org/international-calendar](http://www.fips-m.org/international-calendar))

This will allow to update the calendar to be approved by the assembly.

Before opening the discussion on "Miscellaneous", President Zangerlé invited the participants to limit their interventions 2 minutes in order to allow ideas to be translated fairly quickly.

Mr. Carlos Batista underlines the financial difficulties of the national federations this year for the lack of revenues and subsidies from the sports ministries. He also specifies that it is above all necessary to help anglers and he calls on FIPS-M board and CIPS to analyse this problem. Mr. Szalay, president of CIPS, affirms he is willing to discuss in the Presidium the various possibilities of help and support and this before the general assembly of CIPS in September.

President Zangerlé closes the General Assembly and ensures that FIPS-M together with CIPS will study all solutions to support and maintain our sport.

Normally at the end of each assembly, diplomas for sports results are awarded to member federations. Consequently, from this virtual assembly the diplomas will be sent by post.

The meeting ends at 4:10 p.m.

Attilio La Porta  
Delegated General Secretary